

D.PALAIS 18.103

« LA VILLE DE ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M Jean Paul CUECH, Premier Adjoint au maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales. »

AVENANT AU CONTRAT DE PASCAL FOURNERIE DU 24 AVRIL 2018 A ROYAN

L'Article I du contrat est modifié en ces termes :

Le PRODUCTEUR s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après :

UNE représentation du spectacle Pascal Fournerie le 4 juin 2018 à la Maison de retraite la Coralline, 24 rue du Mounard, 17600 Le Gua, à 15h00

Fait à la Roche sur Yon, le 23 avril 2018
en 2 exemplaires

LE PRODUCTEUR

L'ORGANISATEUR

OLEO PRODUCTION

La Chevalerie

85000 LA ROCHE SUR YON

Tél./Fax : 02 51 24 01 89

Siret 432 064 483 00014 - NAF 923 B

Licence n° 550111

Site www.oleo-production.com e-mail oleo@oleo-production.com